

SEANCE DU 25 JUIN 2008 à 20H30

Présents : ALBERT, ALRAN-REY, BANDET, BIBAL, DELPECH, GRANIER, JULIEN, LAFON, LAMESLE, BIZOUARD, TERRAL, CAYRAC, CABROL, RAULHAC, MOUYSSET

Absents Excusés : BONTON, MOUSSA, ALBERICI
Secrétaire de séance : BIZOUARD

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, il est nécessaire de désigner un représentant de la commune.

Après discussion, le conseil décide de nommer Philippe GRANIER en tant que représentant de la CLECT.

Une copie de la délibération sera envoyée au bureau communautaire.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION TARN MADAGASCAR

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle a reçue Madame TERRAL Marie, trésorière d'une association à caractère humanitaire : TARN MADAGASCAR afin de demander une participation financière à un projet de construction d'établissement d'accueil.

Après discussion, et analyse du dossier de projet, le conseil a émis un avis défavorable à cette demande.

Il charge Madame le Maire d'en informer Madame TERRAL .

DEMANDE DE GOUDRONNAGE IMPASSE DE PURRIS

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a rencontré Monsieur LATOUCHE le samedi 21 juin 2008 pour demander si la Mairie pouvait prendre en charge le goudronnage du chemin de Purris.

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas participer aux frais du goudronnage, considérant que la commune n'a pas à prendre en charge les dépenses d'un chemin privé.

Le conseil charge Madame le Maire de faire part de cette décision à Monsieur LATOUCHE.

CONTRAT POUR BESOIN OCCASIONNEL

Madame le Maire indique au conseil municipal que suite à la décision de réaménager les locaux de la mairie et de la maison des associations et de repeindre les volets de l'école, il y a lieu d'embaucher une personne supplémentaire pour le mois de juillet par un contrat pour besoin occasionnel .

Après discussion, le conseil décide d'embaucher Monsieur VAILLANT Christian, en tant qu'adjoint technique 2ème classe, pour une durée de 1 mois, à 35 heures par semaine.

Ce contrat sera effectif à partir du 1er juillet 2008 jusqu'au 31 juillet 2008 inclus. Il sera payé à l'indice brut : 288 , indice majoré : 283.

Le conseil charge Madame le Maire de signer le contrat d'embauche avec Monsieur VAILLANT.